



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de la Culture

Service spectacle vivant et enseignements

Affaire suivie par : Bernadette Legrenzi
Poste: 70 54

2011-CG-3-3257

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES D'ACTION CULTURELLE

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	
Secteur d'intervention	Culture	
Sous-secteur	Activités artistiques et actions culturelles	
Programme	Action culturelle à vocation pluridisciplinaire	
<i>Données financières</i>	<i>CP 2011</i>	
Montant actualisé :		1 422 206 €
Montant déjà engagé :		0 €
Montant disponible :		1 422 206 €
Montant réservé pour ce rapport :		1 038 600 €

Le Département soutient les centres d'action culturelle au titre d'un dispositif dédié, sur le fondement d'un conventionnement sur objectifs. Le présent rapport concerne 24 équipements répartis sur le territoire, pour un financement de 1 038 600 €, hormis la subvention destinée au Théâtre de Sartrouville et des Yvelines – Centre dramatique national, qui sera proposée à l'occasion d'un prochain vote.

Le Département a soutenu l'an passé 24 centres d'action culturelle pour leur saison de spectacles, dans le cadre d'une convention sur objectifs. En 2010, le théâtre de Villepreux a cessé son activité. Cette année deux nouveaux centres d'action culturelle ont demandé un soutien du Département.

Ce sont donc 25 équipements qui ont présenté des demandes au Département dans le cadre du dispositif dédié à ces acteurs culturels. La convention concernant le Théâtre de Sartrouville et des Yvelines – Centre

dramatique national étant sur le point d'être finalisée, un rapport complémentaire à celui qui vous est soumis ce jour, fixera très prochainement le montant de subvention 2011 allouée à cet équipement.

Je vous propose de reconduire en 2011 la subvention votée l'an dernier en faveur des 24 autres centres d'action culturelle, à l'exception de la **Scène Nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines** pour laquelle une subvention supplémentaire de 100 000 € est proposée.

Cette augmentation a pour objectif de renforcer la place réservée à la création musicale et lyrique (notamment via la mise en oeuvre du projet « Ring Saga »), et de permettre un meilleur positionnement de la Scène nationale sur le territoire départemental.

« Ring Saga » est une adaptation des quatre opéras de l'Anneau de Nibelung de Richard Wagner. Cette production internationale sera créée sous forme de Festival Wagner les 14, 15 et 16 octobre prochains, mais s'est déroulée sur deux saisons 2010/2011 et 2011/2012.

Ce projet, le plus ambitieux du Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le domaine de la musique classique et plus précisément de l'opéra, a pour objectif de réunir plus de 9 400 spectateurs autour des "scènes ouvertes", des conférences, des répétitions générales publiques et du week-end de création de « Ring Saga ». S'y ajoutera le public des actions menées à l'extérieur du Théâtre (environ 500 personnes qui ont été investies sur des projets à l'année).

L'intégralité des événements liés à « Ring Saga » sera en entrée libre, et ce pour appuyer le souhait du Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines, de démocratisation de la culture.

La subvention pour 2011 serait donc de 230 000 €. Une convention annuelle permettra de contractualiser cet engagement.

Par ailleurs, je vous propose de soutenir deux théâtres qui ont sollicité le Département au titre du dispositif d'aide aux centres d'action culturelle :

- **L'Espace Coluche à Plaisir**, géré par la mairie, propose une programmation variée qui va de l'humour au jeune public en passant par le théâtre, la chanson et l'opéra. La mairie de Plaisir sollicite une subvention de **10 000 €**. Compte tenu de la qualité de l'action menée, un soutien du Département au théâtre l'Espace Coluche pourrait être accordé. Je vous propose d'y répondre favorablement et de signer une convention annuelle sur objectifs pour contractualiser l'engagement du Département ;
- **Le Centre Culturel Louis Jovet de Bonnières-sur-Seine** est un équipement associatif dont la vocation est de structurer l'offre culturelle communale et intercommunale. La mairie de Bonnières-sur-Seine a sollicité un soutien du Département à la hauteur de **15 000 €**. Ce soutien permettrait à ce centre culturel situé dans une zone relativement dépourvue en équipement, de conforter le développement de son action culturelle, son ouverture aux partenaires et aux villes limitrophes, et de renforcer son ancrage territorial, sa programmation pluridisciplinaire et son accueil de compagnies. Je vous propose d'y répondre favorablement et de signer une convention annuelle sur objectifs pour contractualiser cet engagement.

Au total, notre Collectivité apporte un financement global de **1 038 600 €** (contre 951 600 € en 2010, hors soutien accordé au Théâtre de Sartrouville et des Yvelines – Centre dramatique national).

Je soumetts à votre approbation :

- un tableau résumant l'activité des 24 centres d'action culturelle, les propositions financières afférentes ainsi que les objectifs de conventionnement proposés (cf. annexe 1) ;
- les conventions-cadre sur objectifs 2011 relatives aux centres d'action culturelle pour les 9 structures dont la subvention est inférieure à 23 000 € (cf. annexe 2) et pour les 14 structures dont la subvention est supérieure à 23 000 € (cf. annexe 3).

La Scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines fait l'objet d'une convention spécifique (cf. annexe 4).

Les conventions à conclure avec ces bénéficiaires, arrêtent notamment les modalités de versement, variables selon le montant alloué :

- pour les subventions inférieures à 23 000 €, il sera procédé à un versement unique, à compter de la notification de la convention ;

- pour les subventions égales ou supérieures à 23 000 €, conformément à la délibération du 17 décembre 2010 portant adoption du budget primitif 2011, il sera procédé au versement d'un acompte de 80 %, à compter de la notification de la convention.

S'agissant du solde (20 %), je propose que son versement ait lieu en fin d'exercice budgétaire 2011, sur présentation d'un bilan provisoire, afin d'éviter aux structures toute difficulté de trésorerie. En effet, le bilan d'activité ainsi que les justificatifs financiers requis par délibération, ne pourront être produits qu'au cours du premier semestre 2012, une fois les comptes 2011 clôturés. Or, les structures concernées ne sont pas en capacité de reporter sur leur budget de 2012, la perception du solde de la subvention attribuée pour soutenir l'activité 2011.

Bien entendu, le bilan et les justificatifs de 2011 seront utiles à l'examen de la demande de subvention qui sera déposée en 2012, un écrêtement étant toujours possible.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :